

RÉGLEMENTATION - BCAE8

ACCOMPAGNEMENT - CONSEIL

Facilitez le déplacement de vos haies avec un accompagnement précis et conforme à la BCAE 8

Les AVANTAGES

- > Rendez-vous personnalisé sur l'exploitation.
- > Conseils neutres et opérationnels, basés sur les réalités techniques et économiques des exploitations.
- > Appui technique et administratif pour la déclaration de déplacement.

Vous souhaitez être accompagné dans votre demande pour déposer votre formulaire de déclaration préalable de remplacement ou déplacement de haie :
la Chambre d'agriculture est un organisme agréé.

Notre proposition d'accompagnement



VOUS SOUHAITEZ :

- ▶ Être accompagné dans les démarches de déclaration préalable.
- ▶ Bénéficier de l'expertise technique d'un conseiller agréé.



NOUS VOUS PROPOSONS :

Une visite d'exploitation + appui technique (identification des objectifs, des besoins et des contraintes liées au déplacement, proposition de localisation compensatoire.



PUBLIC

Agriculteurs



DURÉE

2 jours

+ 0,5 jours supplémentaires selon la taille du projet



TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE

Tarifs sur demande



MODALITÉS ET LIVRABLES

Compte rendu technique et pièces justificatives.

Contact

Conseillère spécialisée Agroforesteries et Biodiversité

Wendy BARRE-LUCAS

06 86 92 20 72

wendy.barre-lucas@loiret.chambagri.fr